
Commission économique pour l'Afrique
Bureau sous-régional en Afrique du Nord

**Comité intergouvernemental des hauts fonctionnaires
et experts**

Trente-sixième réunion

En ligne, 24 novembre 2021

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Les pays d'Afrique du Nord et l'ODD 9 de l'Agenda 2030 des Nations Unies:

La Feuille de Route

Table des matières

Résumé exécutif	2
I. Présentation du but de l'ODD 9	3
II. Où en sont les pays d'Afrique du Nord dans la réalisation de l'ODD 9	4
III. L'Afrique du Nord face aux économies émergentes et industrialisées :	
Le décalage de l'ODD 9	14
III.1. L'indice de l'ODD 9.....	14
III.2. Les scores de l'ODD 9 relatifs aux indicateurs individuels.....	16
IV. Observations finales et recommandations politiques	18
V. Recommandations de politique générale	19
VI. Références	22

Résumé exécutif

1. Bien que les pays d'Afrique du Nord (PAN) affichent les meilleures réalisations en matière d'ODD de toutes les sous-régions d'Afrique, il subsiste d'importants défis à relever. Ce rapport fait le point sur l'état d'avancement des PAN dans l'atteinte de l'ODD 9, qui vise à bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable profitant à tous et encourageant l'innovation. Plusieurs pays d'Afrique du Nord affichent de bons résultats en ce qui concerne l'ODD 9, avec toutefois de grandes disparités entre les pays. L'indice de l'ODD 9 révèle que la Tunisie et le Maroc sont au niveau du groupe des pays industriels émergents (PEE), l'Égypte se trouvant également non loin. Ceci étant, ces trois pays se situent seulement à près de la moitié du niveau de celui des économies industrialisées. Le secteur industriel de l'Algérie, de la Libye, de la Mauritanie et du Soudan est relativement peu développé. Les niveaux d'inclusion et la part de la valeur ajoutée manufacturière de moyenne et haute technologie dans la valeur ajoutée totale sont très faibles dans les PAN comparativement aux PIE. Pour que les PAN atteignent les niveaux par habitant des nations industrialisées, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière et des services modernes doit augmenter. La redistribution des dépenses publiques en direction du capital humain demeure une recommandation politique centrale pour améliorer l'innovation, la capacité technique et le perfectionnement de la structure de production manufacturière des pays.

2. Les PAN ont un déficit substantiel en matière d'infrastructures, principalement en ce qui concerne les volumes de trafic voyageurs et marchandises via les différents modes de transport. A l'exception du Maroc et de la Tunisie, les PAN sont peu avancés en matière d'inclusion et d'accès au marché des petites industries. Un réseau ferroviaire efficace, permettant de surmonter les distances géographiques, est essentiel pour stimuler l'industrialisation et la diversification. Il est aussi nécessaire pour les PAN de mener des réformes réglementaires des services publics tels que le système ferroviaire et le secteur des télécommunications, de limiter la concentration bancaire, d'améliorer les stratégies d'inclusion bancaire et de mener des politiques monétaires et fiscales adéquates, afin de promouvoir l'inclusion financière des petites industries.

3. Bien que la part de l'Afrique du Nord dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre reste relativement faible, faute de mesures d'adaptation et d'atténuation, la sous-région est appelée à faire face à de graves conséquences du changement climatique. En revanche, du fait de leur forte dépendance au pétrole, la Libye et l'Algérie sont actuellement de gros pollueurs. Le reste des PAN font moins bien que les pays industrialisés en matière d'efficacité contre la pollution, compte tenu des technologies plus traditionnelles qu'ils utilisent et de la moindre part des services dans la production. Fait positif, le Maroc abrite la plus grande centrale solaire thermodynamique à concentration du monde, preuve, s'il en est, que la transition vers une énergie plus propre est possible. D'autres mesures sont également possibles, compte tenu de l'abondance des sources d'énergie renouvelables en Afrique du Nord et de la marge de manœuvre supplémentaire d'une plus grande efficacité énergétique. La pandémie de COVID-19 a précipité la transition vers la digitalisation et la prise de conscience des impacts environnementaux de l'industrialisation galopante. Un avenir plus propre est possible avec l'adoption de la technologie 4.0 et une plus grande participation à l'économie circulaire.

I. Présentation du but de l'ODD 9

4. Le développement industriel en Afrique sous-entend une transformation structurelle de l'économie, avec une transition des secteurs traditionnels tels l'agriculture à un secteur manufacturier et tertiaire modernes tirés par l'innovation et la technologie. Cette transformation permet de créer des emplois, de dégager des revenus et de faire reculer la pauvreté. Ceci étant, la part de l'industrie manufacturière (en termes de valeur ajoutée et d'emploi) dans l'économie est en recul dans la plupart des pays d'Afrique du Nord (PAN), la place de l'agriculture restant stable¹. Ceci soulève la question de savoir si et dans quelle mesure ces pays passent par une phase de désindustrialisation prématurée.

5. La pandémie actuelle a intensifié les vulnérabilités existantes. En effet, l'Afrique du Nord est la deuxième région la plus touchée du continent africain, après l'Afrique australe. Les mesures de confinement ont été préjudiciables à l'offre et à la demande, provoquant une hausse du chômage des jeunes, une rupture de l'intégration de la région aux chaînes de valeur mondiales et une diminution des recettes des exportations, du tourisme et des transferts. Les petites industries ont été sévèrement éprouvées par la pandémie et nombre d'entre elles continuent à faire face à des défis existentiels. A contrario, la crise de la COVID-19 a confirmé le rôle de la digitalisation dans la transformation productive de l'Afrique, la demande de services liés au commerce électronique et aux technologies de l'information ayant augmenté dans les pays concernés.

6. Outre la pandémie de Covid-19, les risques liés au changement climatique (notamment les niveaux élevés de stress hydrique) sont visibles ; par conséquent, il est capital d'investir dans les infrastructures tout en ayant pour priorité une résilience climatique tournée vers l'avenir, dans la perspective d'une relance verte en Afrique du Nord. La pandémie a également permis de rebâtir plus solidement, tout en avançant dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du développement durable. Les emplois perdus le seront pour toujours certes, mais on assiste à l'émergence de nouvelles possibilités d'emploi, en rapport avec la nécessité d'accélérer la production pharmaceutique et les achats groupés, notamment en Afrique du Nord et plus généralement en Afrique.

7. Selon le rapport "Afrique 2020 Indice et tableaux de bord des ODD", l'Afrique du Nord affiche le meilleur score régional (: 61,87 sur 100) pour ce qui est de l'atteinte des ODD, mais des défis importants restent à relever². Pour ce qui est de l'objectif de développement durable 9 (ODD 9), l'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont affiché des progrès modérés, tandis que l'Algérie, la Libye, la Mauritanie et le Soudan sont restés au point mort. A un moment où la pandémie de COVID-19 a fait naître une vague d'incertitude autour de l'avenir de certains investissements en infrastructures en Afrique du Nord, alimentée par la volonté des sponsors et des bailleurs de fonds d'attendre la fin de la pandémie de COVID-19, on constate que de maigres progrès ont été réalisés dans l'atteinte de l'ODD 9. Selon l'indice de l'état de préparation des gouvernements à l'IA 2020 d'Oxford Insights, l'Égypte a gagné 55 places en un an dans le domaine des infrastructures de communication, la plaçant au 56^{ème} rang.

¹ Rapport régional sur les Postes de Travail et la Croissance en Afrique du Nord 2020.

² Le Centre des Objectifs de Développement Durable pour l'Afrique et le Réseau des solutions pour le développement durable (2020): Rapport Afrique 2020 Indice et tableaux de bord des ODD. Kigali et New York : Centre des Objectifs de Développement Durable pour l'Afrique et le Réseau des solutions pour le développement durable.

8. Ce rapport évalue l'état d'avancement de l'ODD 9 des PAN, et insiste sur la nécessité pour les pays de s'industrialiser et d'accroître la valeur ajoutée de leurs produits afin de tirer pleinement parti de la richesse de leurs ressources naturelles. Enfin, dans le cadre de l'ODD 9, les décideurs devront proposer des options pertinentes pour attirer les investisseurs privés, accélérer la transition manufacturière et le développement industriel tout en investissant dans la formation et l'éducation des femmes et des jeunes, pour d'une industrialisation inclusive et durable. Le but de l'ODD 9 reconnaît ainsi la nouvelle vision mondiale du développement industriel inclusif et durable (DIID) adoptée par les États membres de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) à travers la Déclaration de Lima de 2013.

9. Ce rapport comprend trois sections. La première section présente les indicateurs dont dispose les PAN pour renseigner sur les progrès de l'ODD 9 par pays. La deuxième section établit un classement des pays à l'échelle mondiale en utilisant l'indice de l'ODD 9. La troisième section fournit des Recommandations de politique générale vers la réalisation de l'ODD 9.

II. Où en sont les pays d'Afrique du Nord dans la réalisation de l'ODD 9

10. L'ODD 9 concerne le développement industriel durable et inclusif (DIDI) et porte dès lors principalement sur "l'industrie, l'innovation et les infrastructures". Il vise à construire des infrastructures résilientes, à promouvoir une industrialisation durable et à encourager l'innovation. L'ODD 9 se compose de huit cibles et compte 12 indicateurs.

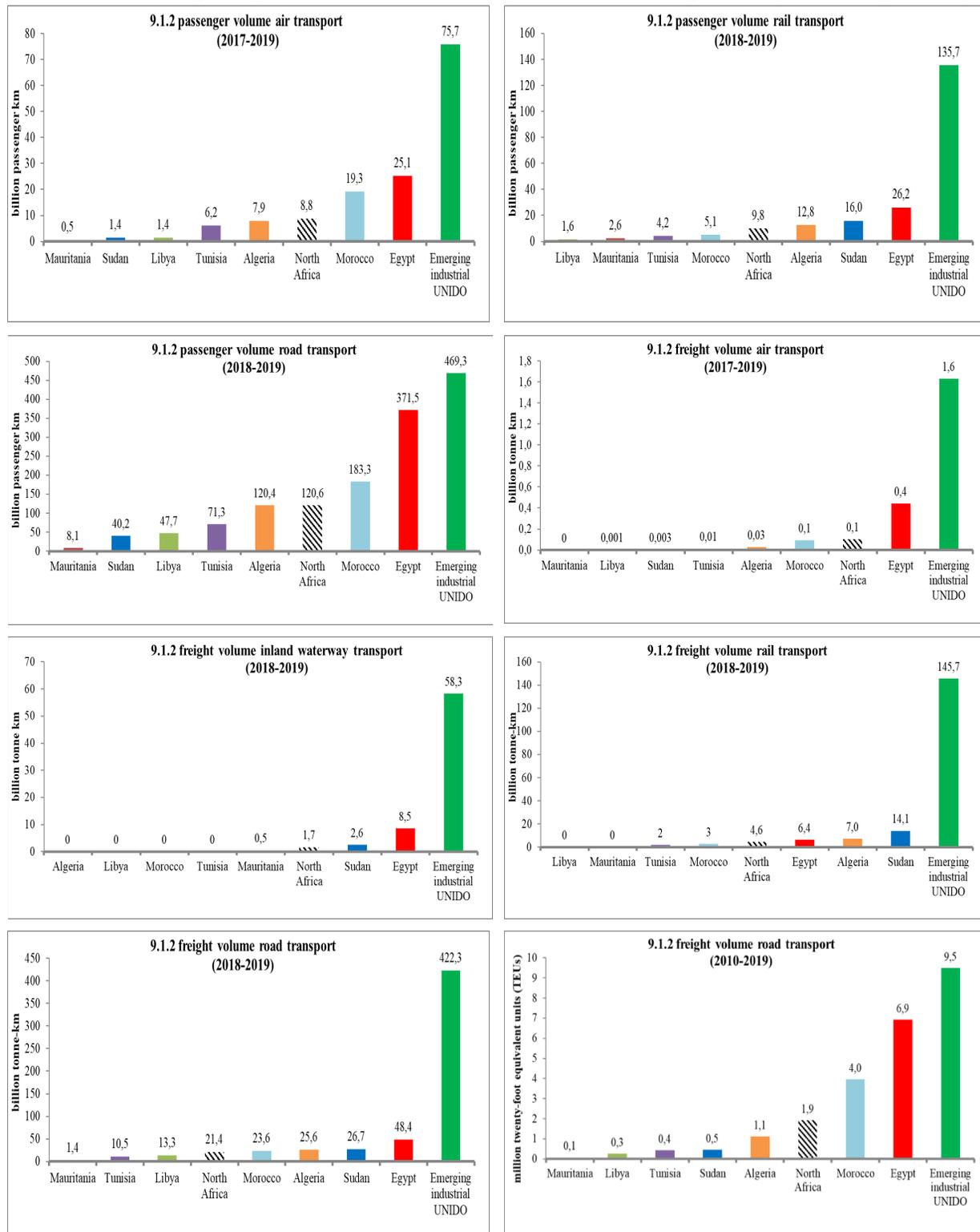
11. La première cible, la cible 9.1 *est axée sur des infrastructures de qualité, fiables et durables*. La **Figure 1** représente le deuxième indicateur de la cible (9.1.2) dans la mesure où il n'existe pas de données sur l'indicateur 9.1.1.

12. Le groupe des 35 pays industriels émergents (PIE) affiche des performances significativement meilleures du point de vue des infrastructures (9.1), notamment en ce qui concerne les volumes de passagers et de marchandises par différents modes de transport (9.1.2, figure 1) en comparaison avec l'ensemble du groupe des PAN⁴.

13. L'industrialisation et la diversification passent par un réseau ferroviaire efficace capable de réduire les distances géographiques au sein des nations et entre elles. Dans tous les PAN, la maintenance et la gestion du transport routier de marchandises sont plus coûteuses que celles du transport ferroviaire. Un système ferroviaire efficace nécessite des investissements monétaires importants, que les PAN pourraient mobiliser au niveau multilatéral, bilatéral et national.

14. La prise en charge par l'État du réseau ferroviaire a politisé ce processus, induisant une baisse artificielle des prix, une situation de suremploi, une manipulation politique des priorités d'investissement (avec tous les contrats de construction connexes), sans compter un manque d'autonomie de gestion, de compétences techniques et une corruption dans les marchés publics (cf. El-Haddad (cf. El-Haddad 2015; 2017).

Figure 1 : Bâtir des infrastructures durables, résilientes et inclusives (9.1; 2017-2019)
 (9.1.2 volumes de passagers et de marchandises, par mode de transport, moyennes disponibles)



Source : Division de Statistique de l'ONU

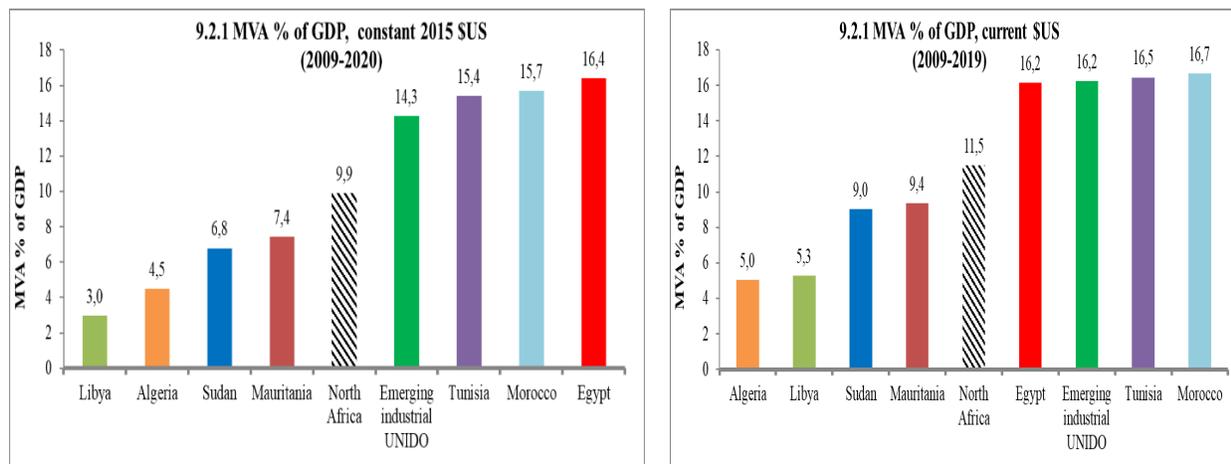
Note : Pas de données disponibles antérieures aux périodes spécifiées ; 2010, 2011 manquent pour le Soudan dans la dernière figure.

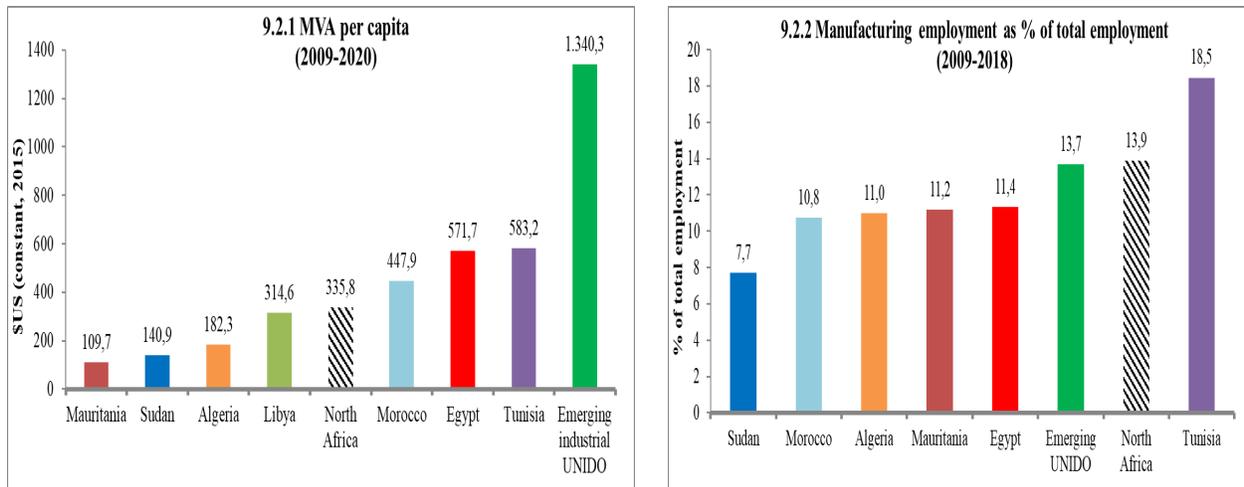
15. Il est nécessaire d'entreprendre certaines réformes pour pallier ces lacunes. Par exemple, la réforme de la réglementation est destinée à renforcer le cadre de responsabilité de l'opérateur ferroviaire, alors que celle du secteur public vise principalement à améliorer l'autonomie organisationnelle et financière du secteur ferroviaire par rapport à l'État. Pour y parvenir, diverses mesures doivent être adoptées, notamment la constitution en société du secteur ferroviaire (le cas échéant), la séparation comptable de l'administration publique, la passation de contrats de rendement avec l'exécutif, les réformes de la gouvernance visant à accroître l'indépendance du conseil d'administration et la révision du statut juridique de l'entreprise, notamment par sa transformation en société anonyme, la libérant ainsi des exigences du secteur public en matière de passation de marchés, d'emploi et d'investissement. Avec l'adoption de ces mesures, les PAN pourront se doter d'un réseau ferroviaire efficace desservant toutes les régions du pays, stimulant ainsi le commerce intérieur et renforçant les échanges avec les pays voisins, et partant le commerce international.

16. L'Égypte a instauré une batterie de mesures dans ce sens. En 2018, le Parlement a modifié le statut de l'entreprise publique *Egyptian National Railways* (ENR), rendant possible la participation directe du secteur privé. Cela donne à ENR la possibilité de former des sociétés anonymes pour mener à bien sa mission et lever des fonds auprès d'investisseurs privés désireux de participer aux projets du réseau ferroviaire, mettant ainsi fin au monopole de propriété et d'exploitation du réseau ferroviaire par l'État.

17. La deuxième cible, la cible 9.2 '*Promouvoir une industrialisation inclusive et durable et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés*'.

Figure 2 : 9.2.1 valeur manufacturière et 9.2.2 emploi dans l'industrie manufacturière (9.2; 2009-2019)





Source : Division de Statistique de l'ONU.

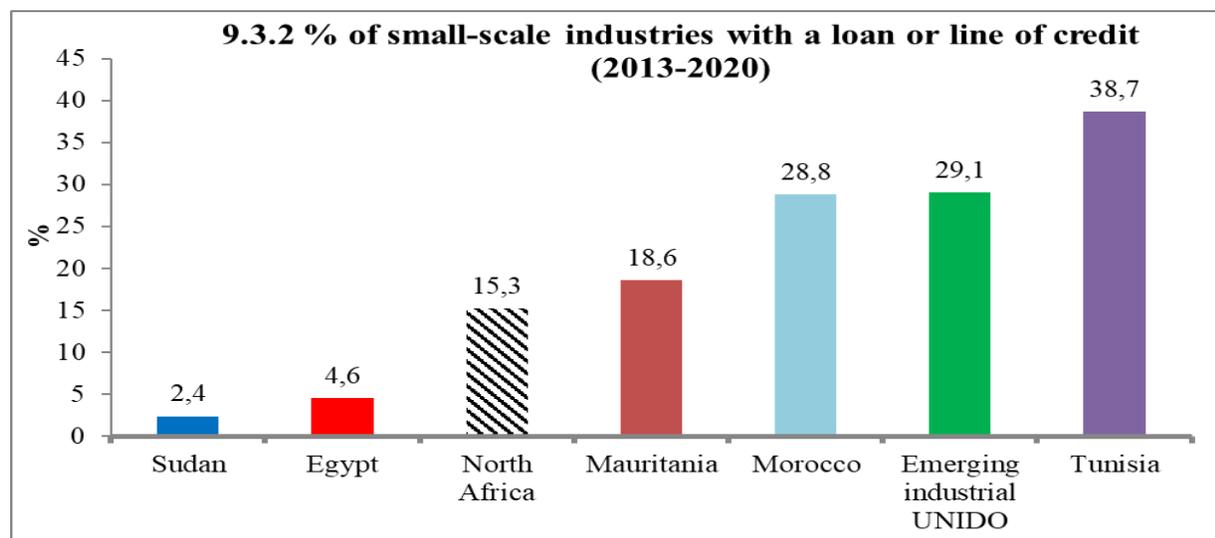
Note : concernant l'emploi 2013 : Egypte, Maroc & Tunisie; 2014 : Mauritanie & Soudan; 2016 : Egypte; 2019 : Maroc; 2020 : Egypte & Tunisie; concernant la VAM par habitant, Afrique du Nord en 2009, 2010, 2013, 2015, 2016 & 2018 : Egypte & Tunisie; 2011 : Egypte, Soudan & Tunisie; 2012 : Egypte, Maroc & Tunisie; 2014 : Algérie, Egypte & Tunisie; 2017 : Algérie, Egypte, Mauritanie & Tunisie.

18. La part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB de trois pays (Egypte, Maroc et Tunisie), qui est d'environ 16%, est comparable ou légèrement supérieure à celle du groupe des PIE (14,3%). En revanche, les indicateurs manufacturiers sont particulièrement faibles en Libye, suivie de l'Algérie, du Soudan et de la Mauritanie. Dans la plupart des PAN, le pourcentage de l'emploi dans le secteur manufacturier par rapport à l'emploi total (9.2.2, figure 2) est à peine inférieur à celui du groupe des PIE. Une exception toutefois : la Tunisie, avec une part de l'emploi dans le secteur manufacturier avoisinant les 20 % (18,5 %), nettement supérieure à celle des PIE (13,7 %). Enfin, le Soudan a le pourcentage d'emploi le plus faible du secteur manufacturier, avec seulement 7,7 % de l'emploi total, traduisant ainsi le poids de son secteur agricole.

19. La troisième cible, la cible 9.3 concerne l'accès des PME aux services financiers. La **Figure 3** montre que l'Egypte (4,6%) enregistre une faible performance relativement à l'inclusion des petites industries et leur accès aux marchés comparativement à la Mauritanie (18,6), au Maroc et à la Tunisie. La part des petites entreprises marocaines dans les prêts ou lignes de crédit (29%) est à peu près égale à celle du groupe des PIE, alors que celle de la Tunisie (39%) dépasse même celle de ce groupe. Le Soudan se classe au dernier rang (2,4).

Figure 3 : Cible 9.3 : Accroître l'accès aux services financiers et aux marchés (moyenne de 2013-2020)

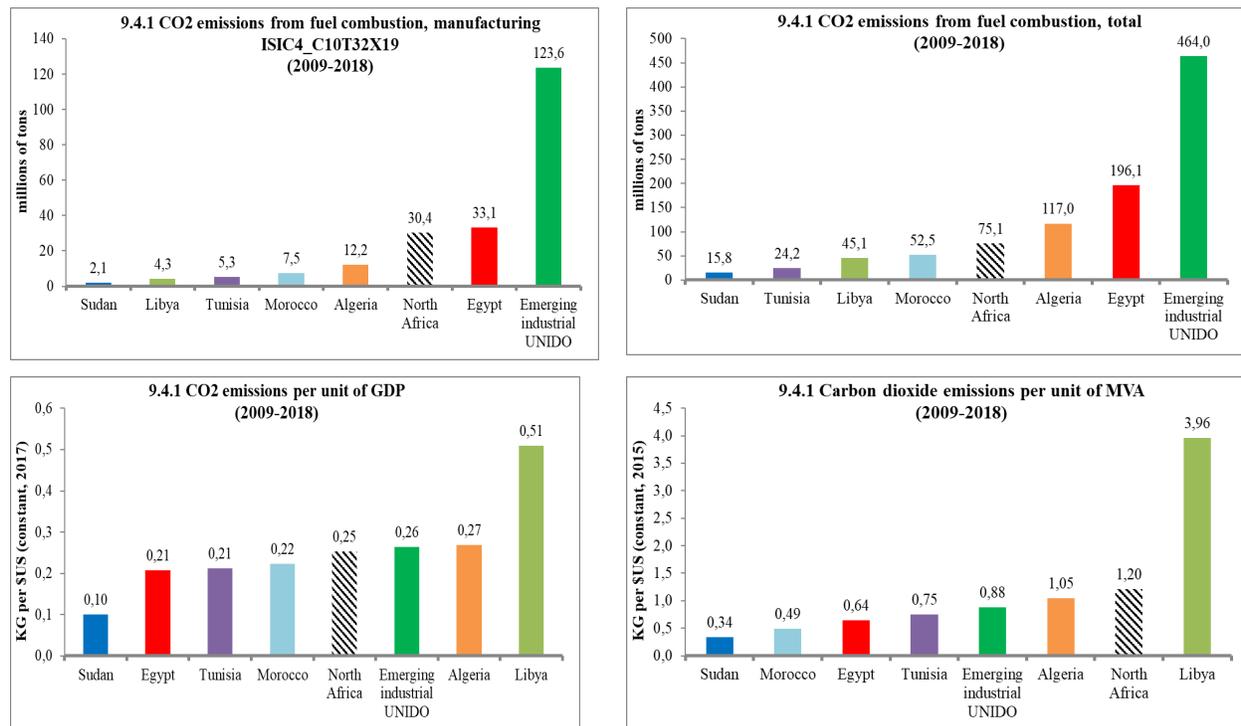
(9.3.2 : Proportion des petites entreprises ayant un prêt ou une ligne de crédit



Source : Division de Statistique de l'ONU

20. La faible concurrence bancaire et la concentration des banques entre les mains de l'État créent un frein à l'octroi de prêts aux petites entreprises, perçues comme plus risquées. La concurrence bancaire peut être stimulée par la réduction de la concentration des banques publiques. Celles-ci sont également appelées à améliorer leurs stratégies d'inclusion financière en atténuant davantage l'asymétrie de l'information sur le crédit et en réduisant le risque de crédit des PME emprunteuses. Ces stratégies englobent : 1) la création de centrales d'évaluation du crédit et de registres des garanties et des biens mobiliers ; 2) la création de systèmes de garantie du crédit (l'Algérie, le Maroc et la Tunisie offrent déjà ces régimes) et 3) l'adoption de lois sur l'insolvabilité et la faillite sur le modèle de celles déjà adoptées en Égypte. Dans ce registre, *il y a lieu de mentionner le rôle de la politique fiscale et monétaire, où le gouvernement et le secteur public exercent un effet d'éviction des prêts au secteur privé, y compris aux petites industries.*

21. La cible 9.4 concerne la modernisation de l'infrastructure et l'adaptation des industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens, d'ici 2030.

Figure 4 : Moderniser toutes les industries et les infrastructures pour les rendre durables (9.4; 2009-2018)**(9.4.1 émissions de CO2)**

Source : Division de Statistique de l'ONU

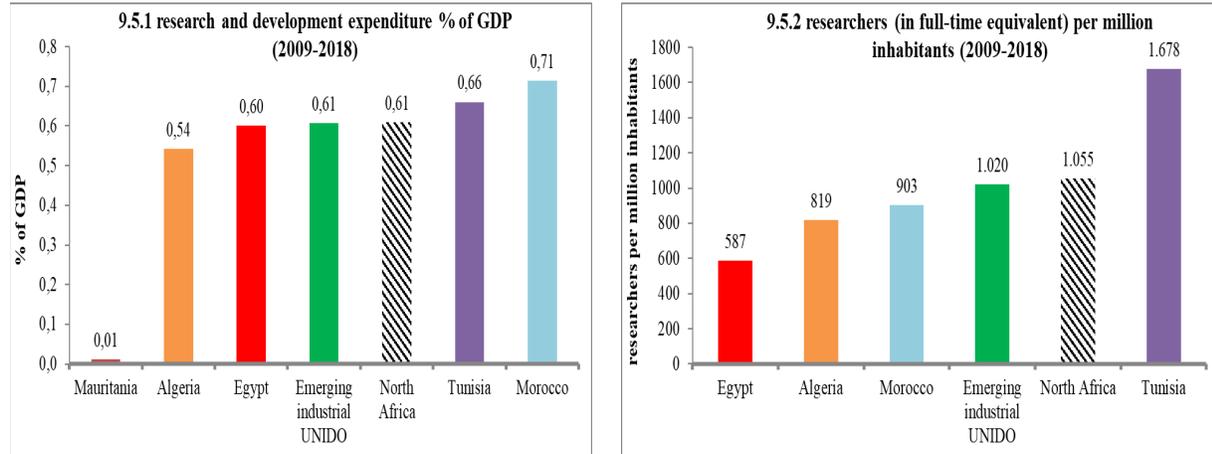
Note : ISIC4_C10T32X19 : le secteur manufacturier, à l'exclusion du coke et des produits pétroliers raffinés, et de la réparation et l'installation de machines et d'équipements

22. La courbe environnementale de Kuznets (U inversé) révèle qu'aux premiers stades de l'industrialisation, l'efficacité des émissions de carbone est faible et s'aggrave au début, mais à mesure que les pays utilisent des technologies plus avancées et s'industrialisent, le niveau des émissions de CO2 par dollar de PIB diminue.

23. Avec 6 fois plus d'émissions de CO2 que les PAN (9.4.1, 464 millions de tonnes contre seulement 75, figure 4), le groupe des PIE est le plus gros pollueur. Toutefois, en termes relatifs, la Libye, suivie de l'Algérie, sont les deux plus grands pollueurs, que ce soit par unité de PIB (avec pour la Libye pratiquement le double du niveau des PIE) ou en termes d'émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée manufacturière (la Libye a émis environ 4,5 fois le niveau PIE) pendant les 10 années considérées. Le seul moyen pour la Libye et l'Algérie d'améliorer leur position par rapport à la dimension de durabilité de l'ODD 9 est de diversifier leurs activités hors pétrole.

24. La cinquième cible, la cible 9.5 porte sur l'innovation et la recherche et vise à renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays

Figure 5 : (9.5.1 : les dépenses de R&D en proportion du PIB; 9.5.2 : nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants) (9.5; 2009-2018)



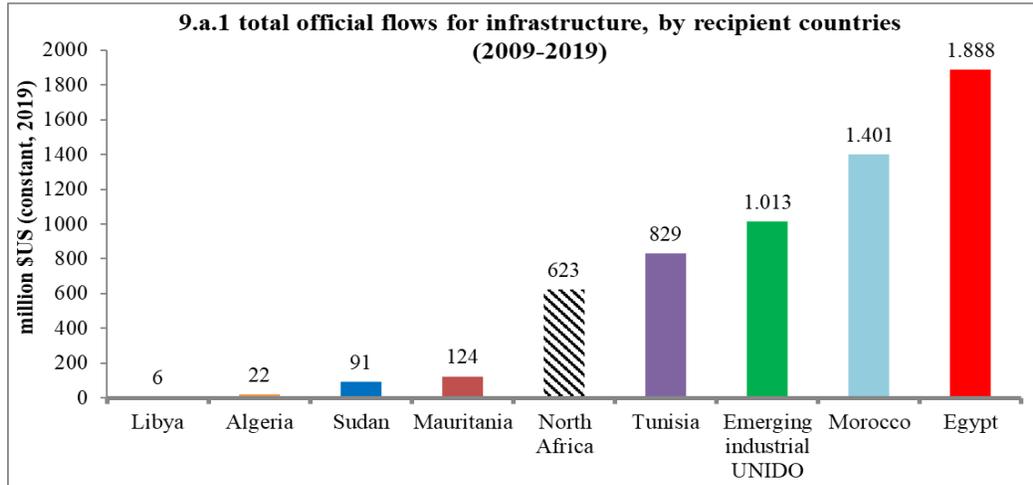
Source : Division de Statistique de l'ONU

Notes : concernant l'Afrique du Nord en 2009, 2011-2016 : Egypte et Tunisie; 2010 : Egypte, Maroc et Tunisie; 2017 : Algérie et Egypte; 2018 : Egypte, Mauritanie et Tunisie

25. Comme on peut le voir dans la **figure 5**, la Tunisie (0,66%) et le Maroc (0,71%) dépassent le groupe des PIE en termes de proportion des dépenses de R&D rapportées au PIB : (0,61%, 9.5.1, Figure 5). La proportion de l'Égypte est identique à celle des PIE (0,6 %); elle est en hausse depuis 2008. Néanmoins, le niveau du PIB des PAN étant inférieur à celui du groupe des PIE, les dépenses en valeur absolue restent insuffisantes. Les dépenses de R&D de la Mauritanie sont à un niveau négligeable (0,01%), alors que l'Algérie (0,54%) fait nettement mieux - mais reste en dessous de la moyenne de l'A-N. De son côté, la Tunisie (1678, 9.5.2, figure 5) se démarque aussi par le nombre de chercheurs par million d'habitants, dépassant nettement ceux des PIE (1020). Le reste des pays dont les données sont disponibles se rapproche de celui des PIE, l'Égypte comptant à peine la moitié de ce nombre de chercheurs (587).

26. La sixième cible, la cible 9.a porte sur le rôle de la coopération au développement pour faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement. La **Figure 6** montre que les flux officiels globaux destinés à l'infrastructure en Égypte sont les plus élevés (9.A1. Figure 6) \$US 1888 mil) suivis par le Maroc (1401), la Tunisie (829), la Mauritanie (124), le Soudan (91), l'Algérie (22) et enfin la Libye (6).

Figure 6 : (9.A.1 aide au développement des infrastructures : total de l'aide internationale officielle (aide publique au développement plus autres flux publics) aux infrastructures (9.A; 2009-2019))



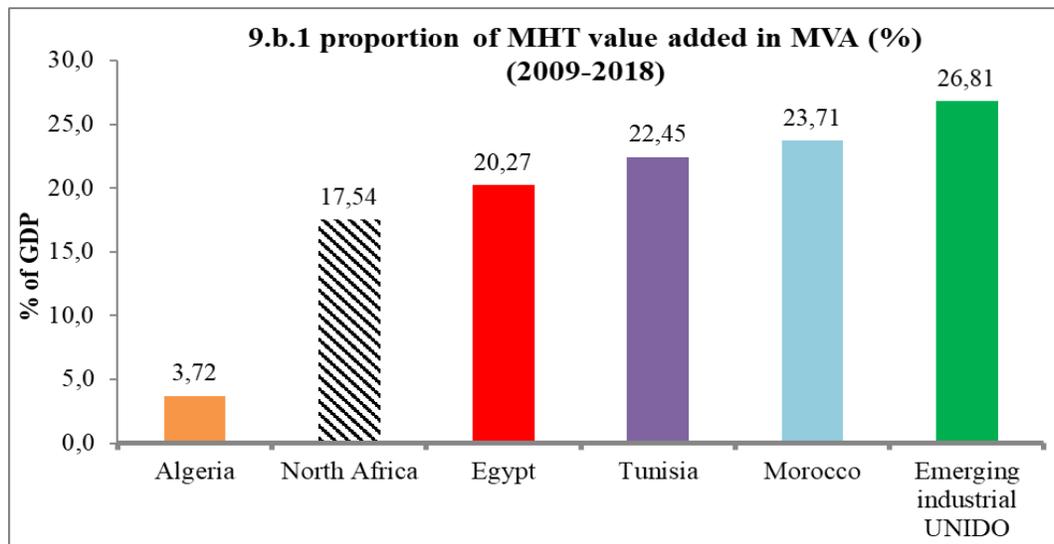
Source : Division de Statistique de l'ONU

27. L'indicateur ne distingue pas le niveau de durabilité de l'infrastructure. Par ailleurs, les flux publics ne semblent pas être proportionnés à la population d'un pays. Les flux publics totaux varient considérablement par habitant. La Tunisie est le plus grand récipiendaire en 2019 (\$91,4 par habitant) devant le Maroc (\$42,3), la Mauritanie (\$42,1) et l'Égypte (\$30,9). Pour le Soudan, ces chiffres sont considérablement plus bas. Le pays ne reçoit que 1,6 dollar par habitant en flux publics destinés aux infrastructures, alors même qu'il est le pays qui a le plus besoin de cette aide comparativement aux autres. Les données font défaut depuis 2019 et le faible niveau des flux publics tend à entretenir la perception par la communauté internationale du Soudan comme un pays paria en raison de son rôle dans le conflit au Darfour.

28. La cible numéro 7, cible 9.B, porte sur 'soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement. La **Figure 7** révèle qu'en moyenne le Maroc (24%) et la Tunisie (22%) sont très proches du groupe de PIE (27%) quant à la proportion de la valeur ajoutée de moyenne et haute technologie dans la valeur ajoutée manufacturière totale (9.B.1, Figure 7), avec l'Égypte légèrement en dessous (20%). La Tunisie poursuit une tendance haussière depuis 2010 tandis que l'Égypte est repartie à la hausse depuis 2014, après avoir connu une baisse constante depuis 2000. Pour sa part, l'Algérie n'affiche qu'une moyenne de 3,7 %, après un net recul au lendemain des manifestations de 2011, la situation ne s'étant guère améliorée depuis. La section suivante aborde en détail les politiques visant à améliorer les objectifs cinq et sept.

Figure 7 : Promouvoir le développement technologique national et la diversification industrielle (9.B; 2009-2018)

(9.B.1 proportion de la valeur ajoutée de moyenne et haute technologie dans la valeur ajoutée totale)



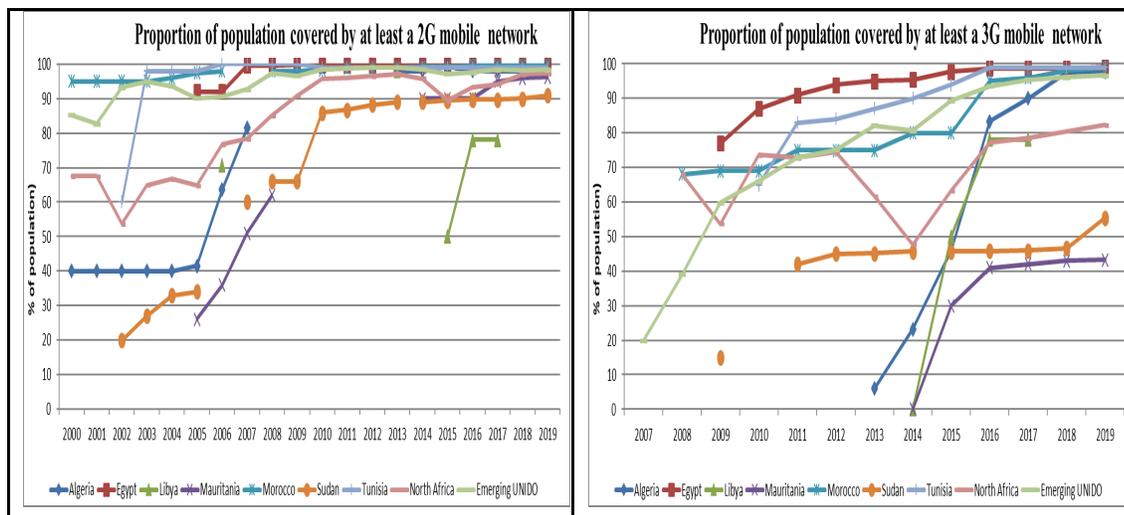
Source : Division de Statistique de l'ONU

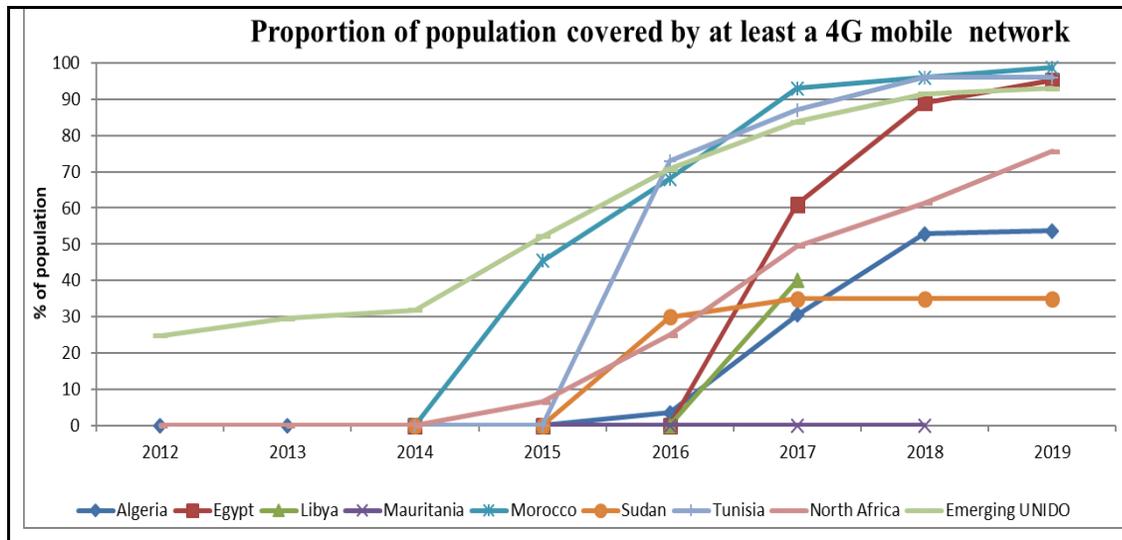
Notes : VAM : valeur ajoutée manufacturière totale; IMHT : Industrie de Moyenne et Haute Technologie.

29. La cible numéro 8, 9.c., vise à 'accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC) et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient un accès universel à Internet à un coût abordable d'ici à 2030'.

Figure 8 : Changements dans l'accès universel aux TIC (9.C; 2000-2019)

(9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie)





Source : Division de Statistique de l'ONU.

30. La Tunisie, le Maroc et l'Égypte ont un accès quasi universel aux réseaux 4G, alors que le Soudan et la Libye ont un taux de couverture de la population d'à peine 20 %, et l'Algérie de 50 % (figure 8). La Mauritanie a introduit la couverture 4G en 2021. La quasi-totalité des pays d'A-N ont un accès universel aux réseaux 2G, à l'exception du Soudan et de la Libye, avec respectivement 20% et 10% de population non desservie. Pour ce qui est du réseau 3G, la couverture du Soudan, avec seulement la moitié de la population couverte (depuis 2011), et de la Mauritanie (40% depuis 2016) est relativement faible.

31. La Mauritanie et le Soudan, malgré les progrès réalisés, sont appelés à faire d'importants investissements dans les infrastructures, compte tenu de leur grande superficie et de leur faible densité de population dispersée dans les petites villes et les zones rurales. Cela ne peut se faire que par l'adoption de réformes réglementaires et du secteur public de l'opérateur historique national de téléphonie fixe : Sudatel au Soudan et Mauritel en Mauritanie. Les pays devront mobiliser des fonds suffisants auprès de bailleurs de fonds multilatéraux et explorer les partenariats public-privé. Un récent rapport³ de la CEA soutient que les partenariats public-privé (PPP), lorsque des réformes appropriées sont engagées pour améliorer leur environnement, pourraient aider les PAN à résoudre les problèmes de manque de ressources et à rationaliser les dépenses publiques.

³ "Mettre à profit les partenariats public-privé pour relever les défis de la crise de la Covid-19 en Afrique du Nord", CEA (2021) octobre 2021

III. L'Afrique du Nord face aux économies émergentes et industrialisées : Le décalage de l'ODD 9

32. Cette section présente⁴ l'indice de l'Objectif de Développement Durable 9 élaboré dans un récent rapport de l'ONUDI. L'indice composite de l'ODD 9 présenté "est une mesure des progrès des pays dans la réalisation des objectifs de l'ODD 9 liés à l'industrie et représente une approche globale mais simple pour évaluer le degré d'industrialisation des pays tout en promouvant l'inclusion sociale et en limitant les impacts environnementaux" (ibid. p.1). Cette section présente une comparaison de la performance des PAN à celle des PIE et à celle des économies industrialisées. L'analyse concerne à la fois l'indice global et ses composantes individuelles.

III.1. L'indice de l'ODD 9

33. La sélection des indicateurs se fonde sur le cadre global d'indicateurs des objectifs de l'agenda 2030 des Nations unies. L'indice de l'ODD 9 se penche sur les niveaux et les modèles de croissance des activités manufacturières et leur impact sur les trois dimensions de l'objectif de l'ODD 9 (par ex. économiques, sociales, environnementales) représenté par la production, l'emploi et l'environnement.

34. Les indicateurs retenus pour l'indice sont la valeur ajoutée manufacturière par habitant (VAMph), l'emploi dans le secteur manufacturier en proportion de l'emploi total (EMP), les émissions de CO₂ des *industries manufacturières par unité de VAM (CO₂) et la part de la valeur ajoutée manufacturière de moyenne-haute et haute technologie dans la VAM totale.*

35. Il n'a pas été possible de calculer l'indice de l'ODD 9 pour la Libye et la Mauritanie, compte tenu du manque de données EMP ou IMHT pour la Libye et de Co₂ et IMHT pour la Mauritanie.

36. Ces performances reflètent les conclusions de l'analyse de la section précédente : la Tunisie, au 58^{ème} rang mondial, arrive en tête de tous les pays de l'A-N, devant le Maroc (61^{ème}), puis l'Egypte, avec une performance mondiale moyenne de 67. Enfin, au 121^{ème} rang, l'Algérie se situe presque en bas de l'échelle (Table 1).

⁴ Voir Indicateurs statistiques de l'industrialisation durable et inclusive. (ONUDI, 2021).

Table 1 : L'indice de l'ODD 9 (entre pays), 2021

Rang	Pays	Indice ODD 9	MVAsh (%)	VAMph (2015 US\$)	EMP (%)	CO2 (kg/US\$)	IMHT (%)
58	Tunisie	0,287	14,75	518,5	18,3	0,728	27,57
61	Maroc	0,263	14,88	521,5	10,5	0,366	34,15
67	Egypte	0,252	15,94	594,9	12,5	0,719	20,94
78	Afrique du Sud	0,2'0	11,79	580,4	10,8	1,062	24,43
92	Nigéria	0,190	11,51	209,6	7,9	0,164	33,44
96	Sénégal	0,176	15,15	225,2	6,2	0,319	21,65
97	Namibie	0,176	11,74	617,3	7,2	0	7,35
98	Ghana	0,171	10,44	233,4	13,7	0,336	10,84
119	Kenya	0,100	7,54	125,4	3,6	0,491	12,39
121	Algérie	0,091	4,43	190,7	10,7	1,047	2,69
122	Tanzanie	0,076	8,44	88,4	3	0,39	6,47
	Afrique du Nord	0,222	12,50	456,40	13,00	0,72	21,34
	Emergent industriel excepté Chine, ONUDI	0,28	13,20	636	12,82	0,62	26,62
	Emergent industriel y compris Chine, ONUDI	0,29	13,64	1304,00	13,12	0,63	27,06
	Economies industrialisées, ONUDI	0,46	14,14	5012,82	13,22	0,39	43,63
	Economies de marché émergentes, FMI	0,255	12,55	1123,04	11,91	0,76	23,90

Source : calculs de l'auteur. Données : Division de Statistique de l'ONU; ONUDI (2021) concernant les données sur Taiwan et l'emploi en Chine, Hong Kong, Gabon, Erythrée et Irak en 2016, la valeur de l'indice de l'ODD 9 pour l'Angola, le Cambodge, Hong Kong, Monténégro et le Niger.

Notes :

MVAsh : Valeur ajoutée manufacturière (exprimée en dollars courants des États-Unis) en proportion du PIB (%) en 2020.

VAMph : Valeur ajoutée manufacturière par habitant (exprimée en dollar constant des États-Unis de 2015) en 2020.

EMP : Emploi manufacturier en proportion de l'emploi total (%) en 2019).

CO2 : Emissions de dioxyde de carbone par unité de valeur ajoutée manufacturière (kilogrammes de CO2 exprimée en dollar constant des États-Unis de 2015) en 2018.

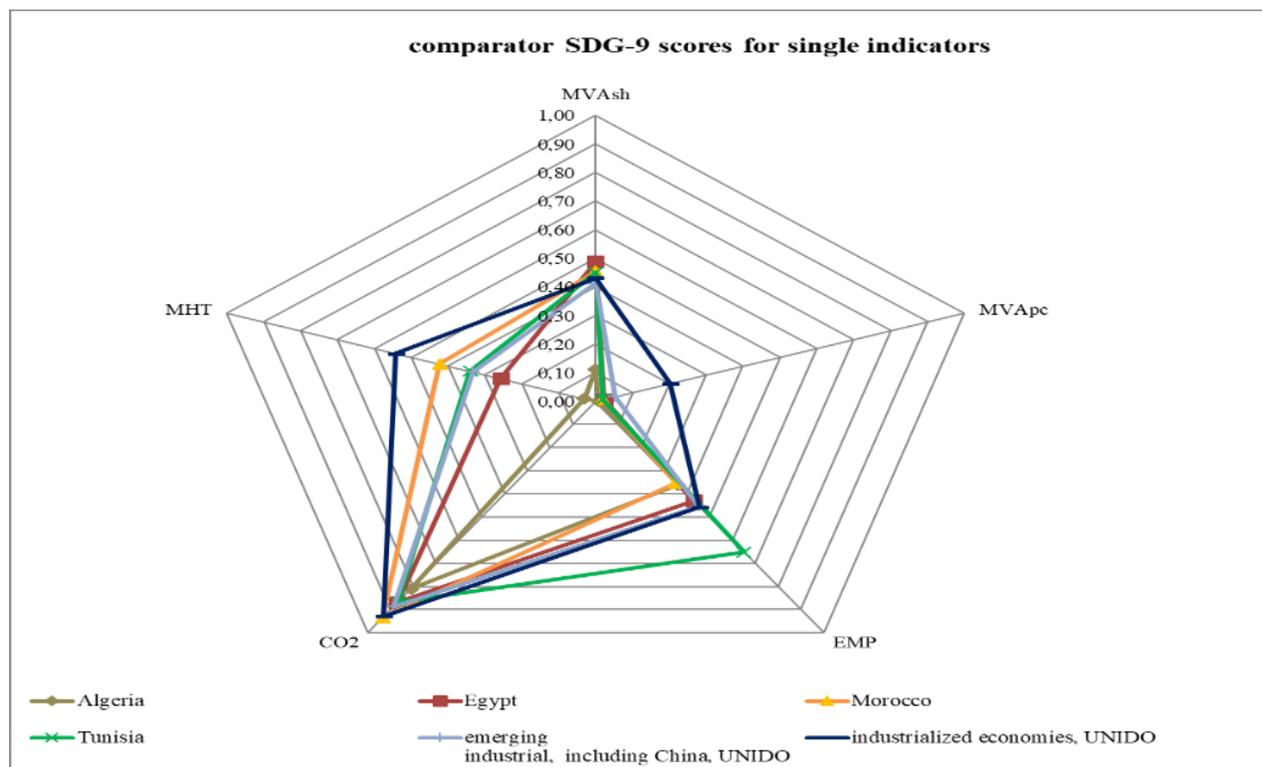
IMHT : Proportion de la valeur ajoutée manufacturière de moyenne et haute technologie dans la valeur ajoutée totale (en %) pour 2018.

37. Les résultats de l'indice de l'ODD 9 montrent que la Tunisie (0,28) et le Maroc (0,26) sont à un niveau similaire que le groupe des pays industriels émergents (0,29, dont la Chine). L'Égypte est également proche (0,252). Néanmoins, ces trois pays se situent à près de la moitié du niveau du groupe des 43 économies industrialisées. (0.46).

III.2. Les scores de l'ODD 9 relatifs aux indicateurs individuels

38. La figure 9 présente les scores des indicateurs individuels et illustre la dimension la plus faible de l'ODD 9. Elle montre que le point faible des trois premiers pays concerne l'économie, à savoir la part de la valeur ajoutée manufacturière de moyenne et haute technologie dans la valeur ajoutée totale (IMHT). Le Maroc devance la Tunisie et l'Égypte, et l'Égypte est dernière pour l'indicateur IMHT. Le Maroc a lancé une stratégie industrielle prometteuse au cours des deux dernières décennies : le Pacte National pour l'Émergence Industrielle, PNEI 2005–2014 et le Plan d'Accélération Industrielle, PAI 2014–2020 (Cammett, 2006; Hahn & Vidican-Auktor, 2018; El-Haddad 2020).

Figure 9 : Résultats du comparateur ODD 9 pour les indicateurs uniques



Source : Calcul de l'auteur. Notes : idem que pour la Figure 1.

39. **Renforcer** la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques à travers l'innovation (cible 9.5) et appuyer le développement de la technologie nationale et la diversification industrielle (cible 9.B), les indicateurs tels que les dépenses de R&D (9.5.1), le nombre de chercheurs (9.5.2) et la proportion de la valeur ajoutée de moyenne à haute et haute technologie (9.B.1) sont appelés à se développer.

40. Les trois premiers PAN : Tunisie, Maroc et Egypte, se situent très près du groupe de PIE sur ces aspects, avec la Tunisie ou le Maroc en tête, et l'Égypte juste après. En conséquence, la réorientation des dépenses publiques vers des investissements dans le capital humain doit rester une recommandation politique centrale de manière à améliorer l'innovation, la capacité technique et le perfectionnement de la structure de production manufacturière des pays. La section suivante présente d'autres interventions verticales ciblées de politique industrielle.

41. Deuxièmement, les industries manufacturières exigeant un nombre plus important de transactions que l'agriculture de subsistance ou les plates-formes pétrolières offshore, elles sont fortement tributaires de la bonne exécution des contrats, de l'État de droit et de l'existence d'un environnement commercial sain à même de protéger les droits de propriété et de créer des mécanismes efficaces de règlement des différends (El-Haddad 2008). La performance des PAN laisse à désirer en ce qui concerne les institutions. Aussi, le renforcement de l'environnement des affaires par la création d'institutions fortes contribuera aux efforts⁵ de transformation structurelle des PAN.

42. Le deuxième maillon faible se rapporte à l'inclusivité, principalement pour le Maroc et, dans une moindre mesure, l'Égypte. La Tunisie obtient de meilleurs résultats que le groupe des pays industrialisés pour l'indicateur d'inclusivité (à savoir la part de l'emploi manufacturier). De fait, cet indicateur est l'un des principaux points forts de la Tunisie. Cet indicateur se prête mieux à un petit pays comme la Tunisie. Le fait que le Maroc soit trois fois plus peuplé que la Tunisie et l'Égypte plus de huit fois, justifie dans une certaine mesure l'écart entre les trois pays sur ce seul indicateur. On ne saurait sous-estimer le rôle des autorités de la concurrence et du droit de la concurrence dans la création de marchés industriels ouverts et inclusifs.

43. De son côté, l'Algérie a une valeur zéro pour les indicateurs économiques de la fabrication en proportion du PIB (VAMsh), de la valeur ajoutée manufacturière par habitant (VAMph) et de la valeur ajoutée manufacturière moyenne-haute technologie (IMHT). Néanmoins, compte tenu de sa forte concentration sur la production pétrolière, l'Algérie est un gros pollueur (CO₂) par rapport aux trois autres pays de l'AN. La Libye est le plus gros pollueur du monde. La Mauritanie, quant à elle, devrait connaître une situation similaire, avec une valeur potentiellement meilleure pour l'indicateur de CO₂, avec un moindre degré de pollution puisque le pays est peu industrialisé. L'indice de l'Algérie ne représente qu'un tiers de la valeur de l'indice de l'ODD 9 (0,09) des pays industrialisés émergents (0,26) et seulement un cinquième de celui du groupe des pays industrialisés (0,46). La Libye (et l'Algérie) sont confrontées au défi de rattraper leurs voisins d'A-N plus performants et, à terme, tout au moins le groupe des économies émergentes. Elles doivent maîtriser le problème du mal hollandais pour se diversifier et gagner en industrialisation.

⁵ CEA, (2019). "Qualité des institutions et transformation structurelle : Distorsions et allocation des ressources en Afrique du Nord."

Encadré 1 : ODD 9 et Covid-19

La transformation structurelle à travers l'OBJECTIF 9 (bâtir des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable, et encourager l'innovation) est cruciale pour les pays d'Afrique du Nord afin de transformer leurs économies et de créer des emplois. En plus de l'industrie manufacturière traditionnelle, les industries sans cheminées (IWOSS) ont la capacité d'employer un grand nombre de personnes modérément qualifiées et de jouer un rôle important dans le développement des exportations manufacturières dans l'ère post-Covid-19 (Page, 2020). Les industries sans cheminées comprennent l'agro-industrie et l'horticulture, le tourisme, les services aux entreprises basés sur les TIC et le transport et la logistique. Ainsi, l'économie tunisienne s'est progressivement orientée vers les secteurs des services (44,2 % du PIB en 2019) et dans une moindre mesure vers les industries manufacturières, aux dépens de l'agriculture et des industries non manufacturières (Mouley and Elbeshbishi, 2020)

Le secteur industriel est le deuxième contributeur au PIB nominal avec une moyenne régionale de 38,5 % en 2019 (BAD, 2020). L'impact de la pandémie de COVID 19 a été violent en Afrique du Nord. En 2020, (et à l'exclusion de l'Égypte) le PIB a chuté de -5,8%, et le taux de chômage a enregistré une hausse moyenne de 1,3% par rapport à 2019. La pandémie a par conséquent mis en péril la production manufacturière et les emplois, avec comme corollaire la disparition de nombreux emplois industriels. S'il est vrai que la pandémie a entravé le développement rapide des pays, en perturbant la réalisation des projets et en retardant les projets prévus, elle a également montré que les pays doivent se reconstruire mieux pour assurer une reprise inclusive et résiliente pour toutes les générations. La région reste engagée dans la réalisation de ses plans de développement; aussi, les éléments ci-dessous sont nécessaires à la reprise de l'objectif 9 :

- développer le secteur manufacturier privé, dans la mesure où il accueille un grand nombre de travailleurs et offre des emplois productifs et des salaires décentes.
- exploiter le potentiel de transformation offert par les infrastructures digitales
- développer les compétences et promouvoir les futures compétences industrielles
- engager des réformes économiques pour attirer les investissements dans les infrastructures et mettre à profit l'accord de libre-échange continental africain pour stimuler le commerce intracontinental.
- promouvoir le multilatéralisme et les initiatives de coopération internationale afin de combler le déficit de financement des infrastructures dans la région.

IV. Observations finales et recommandations politiques

44. Plusieurs PAN présentent de bons résultats en ce qui concerne l'ODD 9, avec toutefois des écarts importants. La Tunisie, le Maroc et, dans une moindre mesure, l'Égypte sont plus industrialisés. L'Algérie, la Libye, la Mauritanie et le Soudan ont un secteur manufacturier relativement plus petit. L'Algérie et la Libye sont fortement dépendantes du pétrole et du gaz, au détriment de leur secteur manufacturier. Les économies soudanaise et mauritanienne demeurent fortement tributaires de l'agriculture et amorcent lentement une transformation structurelle. La Libye, et dans une moindre mesure le Soudan, sont tous deux touchés par des conflits, compromettant ainsi le succès des réformes instaurées.

45. Les pays les plus performants : Tunisie, Maroc et Égypte affichent des résultats équivalents à ceux des autres pays industriels émergents. Mais leurs performances demeurent bien en deçà de celles des pays industrialisés, notamment au regard de la complexité de leurs structures de production par le développement technologique et la diversification industrielle (objectif 9b) et en matière d'inclusion. Il convient d'accroître la valeur ajoutée manufacturière et des services de pointe si les PAN aspirent à atteindre les niveaux par habitant des nations industrialisées.

46. En ce qui concerne les impacts environnementaux, en termes absolus, ce sont les pays industrialisés qui sont les plus gros pollueurs. De par leur forte dépendance au pétrole, la Libye et l'Algérie sont de gros pollueurs. En accord avec la courbe environnementale de Kutznets (U inversé), les autres PAN sont de loin moins performants que les pays industrialisés en termes d'efficacité en matière de pollution, du fait qu'ils utilisent des technologies plus traditionnelles et que la part des services dans la production est plus faible.

V. Recommandations de politique générale

47. Les recommandations de politique générale sont classées en politique industrielle (PI) horizontale et verticale. Les politiques industrielles (PI) horizontales ou neutres promeuvent la compétitivité globale. Elles sont destinées à réduire les coûts de production pour toutes les entreprises en cultivant un environnement de marché efficace et compétitif, et en créant les infrastructures et le capital humain nécessaires pour soutenir une économie industrielle dynamique. L'investissement dans le capital humain et dans la création d'institutions fortes, responsables et autonomes, y compris une autorité de la concurrence indépendante, sont au cœur des PI horizontales. Au nombre des autres politiques figurent l'introduction de réformes réglementaires au niveau des régions et services publics tels que le secteur ferroviaire et des télécommunications, la réduction de la concentration bancaire, l'amélioration des stratégies d'inclusion bancaire et l'adoption de politiques monétaires et fiscales adéquates afin de ne pas restreindre l'inclusion financière des petites entreprises.

48. Les politiques actives, verticales ou strictes sont des interventions sélectives ayant pour but d'accroître la compétitivité, via, par ex., la mise en relation des petites et moyennes entreprises locales avec de grandes entreprises internationales par le biais de Programmes de Développement des Fournisseurs (PDF). Les gouvernements responsables de la mise en œuvre de ces PDF jouent un double rôle : proposer des incitatifs ponctuels pour attirer les investissements directs étrangers et rattacher ces investissements à des programmes gouvernementaux de modernisation des fournisseurs locaux, augmentant ainsi le pourcentage et la valeur de la contribution locale des entreprises étrangères.

49. Les pays d'A-N les plus performants : la Tunisie, le Maroc et l'Égypte, ont introduit des programmes similaires. La Tunisie a appuyé les industries manufacturières desservant le marché européen. Elle a été le premier pays de la rive sud de la Méditerranée à mettre en œuvre un accord de zone de libre-échange avec l'UE pour lui permettre d'accéder aux marchés et de bénéficier d'économies d'échelle. Les pouvoirs publics ont en outre lancé un programme de mise à niveau industrielle consistant à subventionner les investissements des entreprises manufacturières et à investir considérablement dans la formation d'ingénieurs et de techniciens. Ces politiques ont permis au pays d'entamer une croissance à vocation exportatrice fructueuse. (Erdle 2011; El-Haddad 2020b).

50. Le risque de défaillance des pouvoirs publics, de comportement rentier et de récupération politique par la corruption, la restriction des capacités des pouvoirs publics et la nature interventionniste de ces politiques est ainsi accru dans le cas des politiques verticales. Dès lors, les politiques industrielles verticales devraient être exécutées avec une attention soutenue aux "indicateurs de résultats" ou, mieux encore, de "l'impact", plutôt que par un simple exposé des activités, et si possible liées à des objectifs de performance.

51. Les PAN sont pénalisés à des degrés divers par la faiblesse des institutions formelles nécessaires à l'exécution des contrats et à la protection des droits de propriété. Du fait de la faiblesse des institutions, les entreprises rencontrent également de graves contraintes financières. Les infrastructures sont le plus souvent déficientes, ce qui nuit à l'efficacité des entreprises. Or, dans un environnement marqué par des obstacles économiques et politiques, il est souvent extrêmement difficile de mettre en place des institutions efficaces à l'échelle d'un pays et de créer des infrastructures et des systèmes financiers adaptés à la production industrielle.

52. Les pôles ou les parcs industriels favorisent la création de "structures parallèles" permettant de contourner certaines des principales contraintes institutionnelles, bien que dans une zone géographique limitée. Au sein des pôles, la proximité géographique facilite la diffusion des connaissances et le développement d'un capital humain qualifié, et permet la division du processus de production entre les entreprises du pôle dans le but de promouvoir l'innovation et la compétitivité (Zhang 2016).

53. En application de leurs stratégies industrielles, la Tunisie, le Maroc et l'Égypte ont développé des pôles industriels et des technoparcs. Le Soudan et la Mauritanie ne possèdent pas de pôles. Il est vrai que le secteur industriel mauritanien est beaucoup trop peu développé pour permettre la création de pôles. Néanmoins, le ministère de l'industrie mauritanien prévoit une stratégie de pôles, commençant par un pôle de transformation du poisson et des fruits de mer à Nouadhibou (Pommier 2019). Les liens entre la Libye et la Tunisie peuvent favoriser le développement de pôles, alors même que la situation politique instable et la reprise économique inégale en Libye ne semblent pas propices à ce type de développement (ibid). La politique de création de pôles en Algérie reste récente; elle est le résultat d'une politique industrielle plus proactive et d'un effort de diversification. Ces pôles nécessitent encore d'être évalués.

54. Il appartient à l'Algérie et à la Libye de mieux exploiter leurs richesses en ressources naturelles en procédant à des consultations publiques sur la gestion des fonds souverains et en menant une politique industrielle plus active, à l'instar de celles engagées par d'autres PAN. Elles doivent également privilégier les politiques horizontales en vue de la construction d'infrastructures et de la création d'institutions solides offrant un environnement commercial sain, ainsi que l'acquisition des compétences industrielles et de l'innovation requises par le biais d'investissements dans l'éducation et la santé. Enfin, il appartient à la Mauritanie et au Soudan également d'adopter progressivement des politiques industrielles pour faire évoluer leurs économies vers des secteurs industriels et tertiaires plus modernes et à forte valeur ajoutée.

55. La pandémie de COVID-19 a précipité la transition vers la digitalisation et vers la prise de conscience des dégâts environnementaux induits par l'industrialisation. Les trois meilleurs pays en termes de réalisations des objectifs sont au fait du rôle prépondérant de la digitalisation dans le processus de mise à niveau et de celui de la technologie comme moteur des infrastructures, de l'éducation, des transports, de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'industrie. Le gouvernement égyptien s'est engagé sur la voie de la transformation digitale multisectorielle, en

parallèle avec le virage de dématérialisation (gouvernement sans papier) emprunté par le pays et la transformation vers l'énergie propre. La Tunisie et le Maroc ont embarqué sur la même voie, et d'autres pays devraient suivre cette même tendance. Désormais, avec l'adoption de la Technologie 4.0 et en étant actif sur le plan de l'Economie Circulaire, un avenir lus propre est possible.

56. Les PAN prennent conscience du rôle du développement industriel en Afrique dans la mise en œuvre d'une zone de libre-échange continentale (ZLECAf) réussie. Un développement industriel adapté est la base d'une zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) propre à favoriser la croissance économique et à réduire la pauvreté. L'accord de la ZLECAf devrait ouvrir des perspectives nouvelles et dynamiques par la promotion du commerce intra-africain et la création d'un environnement susceptible de débloquent les investissements directs étrangers sur le continent. Aussi, afin d'accroître l'impact de la ZLECAf, les politiques industrielles doivent être axées sur la mise à niveau, la productivité, la concurrence, la diversification et la complexité des structures de production.

57. Enfin, les PAN ne disposent que d'une infrastructure statistique relativement faible, sans enquêtes régulières sur les effectifs et les entreprises, et ce malgré une certaine amélioration de la situation ces dernières années. De plus, les politiques, programmes et autres interventions doivent être soumis à une évaluation rigoureuse. Les gouvernements des PAN doivent soutenir leurs bureaux nationaux de statistique, solliciter l'assistance technique des organisations internationales et travailler davantage avec la communauté des chercheurs afin de garantir des données adéquates pour le suivi de l'ODD 9 et l'élaboration de politiques fondées sur des preuves.

VI. Références

1. African Development Bank. (2020). North Africa Economic Outlook: Coping with the COVID-19 pandemic.”
2. Cammett, M. (2006). Business-government relations and industrial change: The politics of “clustering” in Morocco and Tunisia. Paper presented at the annual meeting of the American Political Science Association, Marriott, Loews Philadelphia, and the Pennsylvania Convention Center, Philadelphia, PA.
3. El-Haddad, A. (2015). The causal chain of market-based reform in Egyptian voice telecommunication. *Journal of Development Effectiveness*, 7(4), 499–518.
4. El-Haddad, A. (2017). Welfare gains from utility reforms in Egyptian telecommunication. *Utilities Policy*, 45, April, 1-26.
5. El-Haddad, A. (2020a). Redefining the social contract in the wake of the Arab Spring: The experiences of Egypt, Morocco and Tunisia. *World Development*, 127, 1–22.
6. El-Haddad, A. (2020b). Picking Winners: Identifying Leading Sectors for Egypt and Tunisia Using the Product Space Methodology. *Review of Middle East Economics and Finance* 16(1).
7. El-Haddad, A., (2008). Dispute resolution mechanisms in the Egyptian garment industry. *Economics Letters*, 99(3), 425–430.
8. Erdle, S. (2011). Industrial policy in Tunisia. DIE Discussion Paper No. 1/2011, German Development Institute / Deutsches Institut für Entwicklungspolitik, Bonn
9. Hahn, T., and Vidican-Auktor, G. (2018). Industrial policy in Morocco and its potential contribution to a new social contract. DIE Discussion Paper No. 31/2018, German Development Institute / Deutsches Institut für Entwicklungspolitik, Bonn.
10. ILO. (2020). Regional report on Jobs and Growth in North Africa 2020. International Labor Organization
11. Kynčlová, P., Upadhyaya, S., & Nice, T. (2020). Composite index as a measure on achieving Sustainable Development Goal 9 (SDG-9) industry-related targets: The SDG-9 index. *Applied Energy*, 265, 114755.
12. Mouley, S., and Elbeshbishi, A.N. (2020). Addressing youth unemployment through industries without smokestacks: A Tunisia case study.
13. Page, J. (2020). Industries without smokestacks: Firm characteristics and constraints to growth. The Brookings Institution
14. Pommier, P. (2019). Clusters in the Maghreb - Between globalization and territorialization. Paris: IPAMED, Institut de prospective économique du monde méditerranéen.
15. The Sustainable Development Goals Center for Africa and Sustainable Development Solutions Network (2020): Africa SDG Index and Dashboards Report 2020. Kigali and New York: SDG Center for Africa and Sustainable Development Solutions Network.
16. UNECA. (2019). Quality of institutions and structural transformation: Distortions and resource allocation in North Africa. United Nations Economic Commission for Africa
17. UNIDO. (2021). Statistical Indicators of Inclusive and Sustainable Industrialization . United Nations Industrial Development Organization
18. Zhang, X. (2016). Building Effective Clusters and Industrial Parks. IFPRI Discussion Paper No. 01590, the International Food Policy Research Institute (IFPRI), Washington, D.C.